



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2026

Sous la présidence de Mme Cornélia ROT - Maire

Présents : Cornélia ROTT, Aurélie HAUCK, Anne-Sophie ROTT, Olivier CLERY, David GIROLT, Francis WOEHL, Isabelle KNAEBEL, Frédérique JUNKER, Frédéric WENDLING, Martin SCHEIDT, Nicolas FISCHER, Fabien ROHE, Claudia FRISON, Sandra BEILL, Denis EBERT, Françoise BRAUN, Michel LOM.

Absents excusés : Lucie FRISON, absente excusée, donne pouvoir à Cornelia ROTT, Mathieu STEINMANN, absent excusé, donne pouvoir à Michel LOM.

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 17

OBJET : 2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES

**2.5 AMENAGEMENT FONCIER : Renouvellement des membres de la
Commission Communale d'Aménagement Foncier**

Conformément au Code rural et de la pêche maritime, il y a lieu de renouveler et notamment l'article L 121-1 et suivants de ce Code, il convient, dans le cadre de la mise en place d'un aménagement foncier, de désigner les membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier. Le Conseil Municipal doit procéder :

- A la désignation par le Conseil Municipal d'un conseiller municipal pour siéger en qualité de membre titulaire dans la Commission,
- A la désignation par le Conseil Municipal de deux conseillers municipaux pour siéger en qualité de membres suppléants dans la Commission,
- A l'élection par le Conseil Municipal de trois propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et de deux propriétaires suppléants.

Madame la Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 10 avril 2026, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à la désignation d'un conseiller municipal ainsi que de deux conseillers municipaux suppléants et à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SEEBACH.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après information, et vote

- **PREND ACTE** des informations données,
- **PROCEDE** aux désignations et à l'élection des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F.),

1. Désignation du conseiller municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne **Francis WOEHL** domicilié 126, rue

des Eglises 67160 SEEBACH, Adjoint au Maire, en qualité de membre titulaire de la Commission Communale d'Aménagement Foncier avec 15 voix pour et 4 abstentions (Françoise BRAUN, Michel LOM, Mathieu STEINMANN et Francis WOEHL).

2. Désignation des deux conseillers municipaux suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

M. David GIROLT, domicilié 46, rue des Forgerons, 67160 SEEBACH, Maire-délégué de NIEDERSEEBACH, en qualité de membre suppléant de la Commission Communale d'Aménagement Foncier avec 15 voix pour et 4 abstentions (Françoise BRAUN, Michel LOM, Mathieu STEINMANN et David GIROLT).

M. Martin SCHEIDT domicilié 105, rue des Eglises, 67160 SEEBACH, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission Communale d'Aménagement Foncier avec 15 voix pour et 4 abstentions (Françoise BRAUN, Michel LOM, Mathieu STEINMANN et Martin SCHEIDT).

- **PROCEDE** à l'élection de trois de trois propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis dans la commune (1°) et de deux propriétaires suppléants (2°) :

Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune : résultat des votes

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 23 juin 2026, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- Claude CORNEILLE,
- Marc BECKER
- Philippe STEINMANN,
- Didier WEBER,
- Jean-Joël LUTZ.

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

1°) Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 3 propriétaires titulaires :

Ont obtenu :

- M. Marc BECKER domicilié 30, route de Hunsbach, 67160 SEEBACH, avec 19 voix,
- Claude CORNEILLE domicilié 102 rue des Eglises, 67160 SEEBACH, avec 17 voix,
- M. Philippe STEINMANN domicilié 4, rue de l'Ecole (NIEDERSEEBACH), 67160 SEEBACH, avec 16 voix.

2°) Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.
Election des 2 propriétaires suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

- M. Jean-Joël LUTZ, domicilié 25, rue des Forgerons 67160 SEEBACH, avec 16 voix,
- M. Didier WEBER, domicilié 6, lieu-dit Geistershof ALTENSTADT, 67160 WISSEMBOURG avec 19 voix.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux :

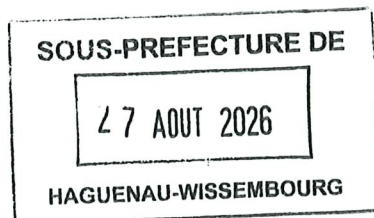
- sont élus membres titulaires (au nombre de 3) :

- M. Marc BECKER, domicilié 30, route de Hunspach, 67160 SEEBACH, avec 19 voix,
- Claude CORNEILLE, domicilié 102 rue des Eglises, 67160 SEEBACH, avec 17 voix,
- M. Philippe STEINMANN, domicilié 4, rue de l'Ecole (NIEDERSEEBACH), 67160 SEEBACH, avec 16 voix.

- sont élus membres suppléants (au nombre de 2) :

- M. Jean-Joël LUTZ, domicilié 25, rue des Forgerons 67160 SEEBACH, avec 16 voix,
- M. Didier WEBER, domicilié 6, lieu-dit Geistershof ALTENSTADT, 67160 WISSEMBOURG, avec 19 voix.

- **CHARGE** Madame la Maire de toutes les formalités.



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
La Maire
Cornelia ROTT



La secrétaire de séance
Anne-Sophie ROTT



Document affiché :

- sur le tableau d'affichage municipal : le 7 septembre 2026,
- sur le site internet de la commune : le 7 septembre 2026.

